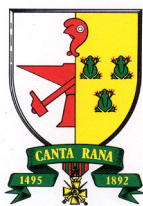


MAIRIE DE
CHANTRAINE



DEPARTEMENT DES
VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 29 mars 2010

Le conseil municipal réuni le lundi 29 mars 2010 sous la présidence de Madame Claude COUSIN, doyenne d'âge, a adopté à l'unanimité le compte administratif 2009 présenté comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Excédent global de clôture de 162.042,32 € réparti de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : Excédent de 438.627,05 €
- Section d'investissement : Déficit de 276.584,73 €.

BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Excédent global de clôture de 10.244,12 € réparti de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : Excédent de 23.827,66 €
- Section d'investissement : Déficit de 13.583,54 €.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Excédent global de clôture de 18.733,99 € réparti de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : Excédent de 3.755,71 €
- Section d'investissement : Excédent de 14.978,28 €.

Réuni ensuite sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire, le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

* Approbation du compte de gestion 2009.

* Approbation quant à l'affectation des résultats de clôture 2009 comme ci-dessous.

A/ Le compte administratif 2009 de la Commune de Chantraine laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de 276 584,73€ et un excédent de la section de fonctionnement de 438 627,05€, d'où un résultat global de clôture excédentaire de 162 042,32€.

° Au niveau des restes à réaliser de la section d'investissement sur le budget 2010, il y a 183 000€ à inscrire en dépenses et 13 200€ en recettes : le besoin de financement augmente de 169 800€.

° Compte tenu du déficit de la section d'investissement et de la prise en compte des restes à réaliser de 2009, le besoin net de financement est de 446 384.73€.

° Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (438 627.05€) doit faire l'objet d'une délibération par le Conseil Municipal et est affecté de la façon suivante :

- Tout doit être affecté en recettes de la section d'investissement du budget 2010 au titre du financement des investissements, pour combler le déficit.

- ❖ Compte 1068 Investissement Recettes : 438 627.05€.

- Rien n'est donc affecté en recettes de la section de fonctionnement du budget 2010 en report à nouveau

- ❖ Compte 002 Fonctionnement Recettes : 0.00€

- ° Le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) pour 276 584.73€.

B/ Le compte administratif 2009 du Service des Eaux de la Commune de Chantraine laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de 13 583.54€ et un excédent de la section de fonctionnement de 23 827.66€, d'où un résultat global de clôture excédentaire de 10 244.12€.

° Il n'y a pas de restes à réaliser sur le budget 2010.

° Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (23 827.66€) doit faire l'objet d'une délibération par le Conseil Municipal et est affecté de la façon suivante :

- Une partie doit être affectée en recettes de la section d'investissement du budget 2010 au titre du financement des investissements, pour combler le déficit.

- ❖ Compte 1068 Investissement Recettes : 13 583.54€.

- L'autre partie est affectée en recettes de la section de fonctionnement du budget 2010 en report à nouveau.

- ❖ Compte 002 Fonctionnement Recettes : 10 244.12€.

- ° Le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté à la ligne 001 (dépenses d'investissement) pour 13 583.54€.

C/ Le compte administratif 2009 du Service de l'Assainissement de la Commune de Chantraine laisse apparaître un excédent de la section d'investissement de 14 978.28€ et un excédent de la section de fonctionnement de 3 755.71€, d'où un résultat global de clôture excédentaire de 18 733.99€.

° Au niveau des restes à réaliser de la section d'investissement sur le budget 2010, il y a rien à inscrire en dépenses, ni en recettes

° Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement et de la prise en compte des restes à réaliser de 2009, il n'y a pas de besoin net de financement.

° Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (3 755.71€) est affecté de la façon suivante :

- Tout doit être reporté en recettes de la section de fonctionnement du budget 2010, en report à nouveau.

❖ Compte 002 Fonctionnement Recettes : 3 755.71€.

° Le résultat excédentaire de la section d'investissement sera reporté à la ligne 001 (recettes d'investissement) pour 14 978.28€

* A voté à l'unanimité les budgets 2010 de la commune, du service des eaux et de l'assainissement (budget communal : 2.072.350 € pour le fonctionnement, 1.244.957 € pour l'investissement ; budget du service des eaux : 70.244 € pour le fonctionnement, 68.627 € pour l'investissement ; budget de l'assainissement : 56.020 € pour le fonctionnement, 68.727 € pour l'investissement).

* A adopté à l'unanimité les taux 2010 des quatre taxes de la fiscalité locale à l'unanimité (TH : 11,35% ; FB : 16,39% ; FNB : 21,68% ; CET : 7,94%).

* A autorisé le maire à acquérir quatre parcelles de terrain rue Français dans le cadre des travaux de réhabilitation de cette voie.

* A adopté les nouveaux statuts de Câblimages.

* A autorisé Monsieur le Maire à déposer deux demandes de subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

* A donné son accord quant à l'adhésion de la commune de Deycimont, de la communauté de communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière et du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Les Voivres-la Chapelle-aux-Bois et d'Harsault au SMIC des Vosges.

° *A pris connaissance du schéma d'aménagement de la ZAC du Parc de l'Arsenal par l'intermédiaire d'URBAM représenté par M. J-Pierre BUREAU et de SEBL représenté par M. Antoine MALVAUD.*

° *Monsieur Marcel COURRIER, Adjoint à la Vie Associative et délégué au sein du SITAS, a donné des informations sur la dernière réunion du comité syndical. Il a également annoncé que la réunion de préparation de la réunion publique du 8 avril se tiendrait le jeudi 1^{er} avril à 18 h en mairie. Il a enfin souhaité que le conseil municipal puisse tenir des réunions de travail régulières.*

° *Monsieur Marc BARBAUX, Adjoint aux Travaux, a exposé son souhait de dépasser l'esquisse de programmation pluriannuelle présentée à la commission « travaux » afin d'affiner cette dernière.*